

# MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° C.18.200

CENTRE D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE NATUREL A TOULON SUR ALLIER - RECOURS A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires 79  
Nombre de membres en exercice 79  
Nombre de membres présents ou représentés 74

DOCUMENT DEPOSE  
LE 21 DEC. 2018 N°6  
À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Le quatorze décembre deux mil dix-huit, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du sept décembre deux mil dix-huit et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL au Parc des Expositions de Moulins Communauté à Avermes, commune membre de Moulins Communauté.

## ETAIENT PRESENTS

**Président :** Pierre-André PÉRISSOL

**Vice-Présidents :** Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE (présent jusqu'à la délibération n°C.18.198), Joël LAMOUCHE ;

**Membres du Bureau :** Martine AURAMBOUT-SOULIER, Jean-Michel BOURGEOT, Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET ; Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON ; René MARTIN, Nathalie MARTINS ; Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER (présent jusqu'à la délibération n°C.18.200) ; Jean-Louis GUY, Jérôme LABONNE (présent à partir de la délibération n°C.18.167), Jean-Claude LEFEBVRE (présent jusqu'à la délibération n°C.18.168), Jean-Pierre METHENIER ; Jean-Luc MOSNIER (présent jusqu'à la délibération n°C.18.168), Noël PRUGNAUD (présent jusqu'à la délibération n°C.18.200), Philippe TOURET, Bernadette MARTIN ; Catherine TABOURNEAU (présente à partir de la délibération n°C.18.167) ; Danièle THIERIOT ; Monique TOUSSAINT ; Frédéric VERDIER ;

**Délégués titulaires :** Békédha BENZOHRRA, Alain BORDE (présent jusqu'à la délibération n°C.18.168) ; Michel BORDE Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Hamza BUDAK, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT ; Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Jennifer CREUSEVAUT ; Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE (présente à partir de la délibération n°C.18.167), Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU ; Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET ; André JARDIN, Johnny KARI ; Odile LAINE ; Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND ; Michel MARMIN ; Yannick MONNET ; Jean-Michel MOREAU ; Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU ; Gérard RENAUD ; Etienne RICHET, Nicole TABUTIN (présente à partir de la délibération n°C.18.167) ; Nicolas THOLLET ; Alain VENDANGE ; Yves VENIAT ;

**Délégué suppléant :**

## ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Alain DESSERT à René MARTIN ; Alain CHERVIER à Annick DELIGEARD ; Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON à Jean-Claude CHAMIGNON ; Stefan LUNTE à Jean-Marie LESAGE ; Daniel MARCHAND à Joël LAMOUCHE ; Christian PLACE à Pierre-André PERISSOL ; Lionel OLIVIER à Pascale FOUCAULT,

## ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE

Danielle DEMURE à Dominique LEGRAND de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Jérôme LABONNE à Jean-Michel BOURGEOT de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Catherine TABOURNEAU à Cécile De BREUVAND de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Nicole TABUTIN à Annie CHARMANT de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.166 ; Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD de la délibération n°C.18.144 jusqu'à la délibération n°C.18.200 ; Jean-Luc MOSNIER à Jean-Pierre METHENIER à partir de la délibération n°C.18.169 ; Noël PRUGNAUD à Catherine TABOURNEAU à partir de la délibération n°C.18.201 ;

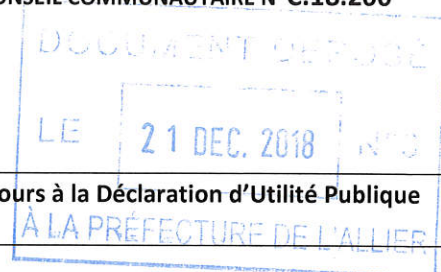
## ETAIENT EXCUSES :

Norbert BRUNOL ; Nicolas THOLLET ; Alain BORDE à partir de la délibération n°C.18.169 ; Philippe CHARRIER à partir de la délibération n°C.18.201 ; Dominique DESFORGES DESAMIN à partir de la délibération n°C.18.201 ; Jacques LAHAYE à partir de la délibération n°C.18.199 ; Jean-Claude LEFEBVRE à partir de la délibération n°C.18.169

## SECRETAIRE DE SEANCE :

Ludovic BRAZY

Direction Urbanisme et Habitat  
Service : Environnement  
Réf : BG/LAB



### Centre d'interprétation du patrimoine naturel à Toulon sur Allier - Recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Claude VANNEAU,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le dossier d'enquête ;

**Considérant** que Moulins Communauté, maître d'ouvrage de l'opération, a pour objectif d'aménager un Centre d'Interprétation du Patrimoine Naturel sur des parcelles situées à Toulon sur Allier,

**Considérant** que le Centre d'Interprétation du Patrimoine Naturel sera :

- pour Moulins Communauté, un lieu d'information et de présentation des enjeux du patrimoine naturel et de ses milieux,
- pour les habitants de l'agglomération, un lieu de rencontre, d'information et de médiation sur les activités de valorisation du patrimoine naturel,
- pour les touristes un espace d'information donnant les clés de lecture de ce patrimoine,

**Considérant** que ce centre d'interprétation sera un équipement de proximité qui pourrait présenter des expositions permanentes ou temporaires sur le patrimoine naturel, notamment sur la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe, de manière à mieux le faire comprendre aux visiteurs, à susciter leur curiosité et leur envie de découvrir les différents aspects de son identité,

**Considérant** que ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de candidature de Moulins Communauté au label Pays d'art et d'histoire,

**Considérant** que ces parcelles, situées à proximité d'espaces naturels majeurs, sont actuellement à l'état de friches,

**Considérant** qu'il est dès lors important de s'assurer de la maîtrise foncière de ces espaces, sur lesquels de nombreux échanges sont déjà intervenus avec la mairie de Toulon,

**Considérant** que pour mener à bien ce projet stratégique à l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue de la réalisation de travaux ou d'ouvrages, au titre du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, afin de disposer des emprises foncières nécessaires pour ce projet.

Vu l'avis de la commission et du Bureau Communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- d'approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation du projet de Centre d'interprétation du patrimoine naturel à Toulon sur Allier,
- de demander à Madame la Préfète, en application du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- de demander à Madame la Préfète de déclarer le projet d'utilité publique et la cessibilité des parcelles à l'issue des enquêtes,
- d'autoriser M. le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à mettre en œuvre cette procédure et à signer tout document se rapportant à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente déléguée à  
L'Administration Générale et au personnel

Cécile de BREUVAND